

Budget principal des dépenses

tre peut dire à la Chambre s'il se propose d'étudier très sérieusement cette augmentation de la dette publique, laquelle a certainement des répercussions sur l'économie de notre pays et sur les possibilités d'avoir des investisseurs chez nous?

Est-ce qu'il se propose, en deuxième lieu, de faire des propositions pour changer quelque peu ou même beaucoup les méthodes de financement du secteur public, afin d'éviter ces augmentations phénoménales de la dette publique lesquelles, automatiquement, entraînent en même temps des frais très considérables de financement de ce même service de la dette?

M. Buchanan: Monsieur le président, tout d'abord j'accepte la suggestion de l'honorable député à l'effet que les députés aimeraient étudier à l'avance les documents, et si je suis encore président du Conseil du Trésor, je serai très heureux de faire le nécessaire à cet effet l'an prochain, de même que pour les médias. De plus, je crois qu'on avait invité l'honorable député ce matin, mais malheureusement on n'a pas parlé directement au député. Il n'a peut-être pas reçu l'invitation à déjeuner? Je ne sais pas! Enfin, au sujet du montant de la dette publique, et comme l'honorable député l'a signalé, c'est là un lourd fardeau pour le public canadien, et nous sommes très sensibles à ce problème. Le pourcentage du produit national brut a été plus haut dans le passé que ce que la dette publique représente. Toutefois, je le lui accorde, c'est un problème sérieux; d'ailleurs, mon collègue, le ministre des Finances (M. Chrétien) a indiqué que pour l'année financière en cours, le déficit sera, je crois, de l'ordre de 12,1 milliards de dollars, mais que l'an prochain on va réduire ce déficit à 10,7 milliards de dollars. Donc des progrès sensibles se font dans cette direction, de façon intelligente, je crois. Il est vrai que c'est un montant très significatif, j'espère pouvoir également réduire pour l'année subséquente, et même plus, la grandeur de notre déficit.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse pose une question supplémentaire.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, afin de permettre aux autres de poser leurs questions, je serai bref.

Je ferai remarquer très brièvement qu'il y a une réduction de 158 millions de dollars au ministère des Travaux publics. Je comprends que ce ministère est maintenant responsable des affaires urbaines, et responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je ne voudrais absolument pas embêter le ministre avec mes questions, mais je voudrais savoir si cette réduction de 158 millions de dollars est applicable uniquement au domaine de l'habitation, ou si ça concerne l'habitation et également les travaux publics en général?

M. Buchanan: Si je me souviens bien, monsieur le président, la coupure s'applique particulièrement aux Travaux publics; l'autre ministère est contenu dans un crédit séparé.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, l'argument du député a une certaine valeur, mais jusqu'où peut-on le pousser? Doit-on considérer comme dépenses tous les divers stimulants et dégrèvements fiscaux accordés aux Canadiens? Je ne me prononce pas là-dessus ni pour, ni contre. Il s'agit d'une nouvelle définition. Nous avons considéré jusqu'ici au Canada comme dépenses les sommes que le gouvernement recueille effectivement sous forme de recettes fiscales auprès des contribuables canadiens et qu'il redistribue par la suite soit aux provinces soit directement aux particuliers soit pour acheter ses propres biens et services. C'est nettement la définition utilisée jusqu'ici au Canada. Si le député préconise que nous prenions certaines dispositions afin d'y incorporer les dépenses courantes ou les dépenses fiscales, pour reprendre son mot, il s'agit alors d'une question fondamentale de principe que nous pourrions débattre longuement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de députés veulent prendre la parole mais que je dois à un moment donné limiter le nombre des questions. Or, j'estime qu'un nombre raisonnable et assez équilibré de députés auront participé au débat, si je permets encore à quatre autres représentants de poser des questions, qui seront le député de Bellechasse (M. Lambert), le député de Peace River (M. Baldwin), le député de New Westminster (M. Leggat) et le député de Dauphin (M. Ritchie).

● (1630)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, comme toujours, vous faites preuve d'équité et je vous en remercie. Je voudrais d'abord signaler à l'honorable ministre, le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan), qu'une fois de plus on a été pris par surprise. Quant à moi j'ai pris connaissance de ces documents, il y a environ une dizaine de minutes. Ce n'est peut-être pas la responsabilité du ministre, mais je voudrais lui faire remarquer qu'à l'avenir, si cela était possible, nous aimerions pouvoir examiner un peu la déclaration que le ministre se propose de faire à la Chambre, pour pouvoir y voir clair un peu avant de nous prononcer, et pouvoir poser quelques questions. A tout événement, monsieur le ministre, je ne voudrais pas vous ennuyer avec cela . . .

Une voix: D'accord!

M. Lambert (Bellechasse): Vous êtes d'accord! Tout le monde est d'accord je pense, mais je voudrais tout de même poser une question qui m'apparaît d'une très grande importance. Étant donné que, d'après le tableau n° 1 du document n° 5, Service de la dette publique, on constate qu'il y a une augmentation assez impressionnante de la dette nette du Canada de 1978, alors qu'elle était de 39 milliards 622 millions de dollars, et que, d'après les prévisions, elle sera de 64 milliards 672 millions de dollars en 1980. Est-ce que le minis-